Interpellation au conseil communal du 24 avril 2017

Interdiction de manifestation à Liège : demandes de précisions

Monsieur le Bourgmestre,

Nous avons été surpris d'apprendre que la Ville de Liège a interdit le jogging du Blanc Gravier du dimanche 2 avril en raison du niveau d'alerte niveau 3.

Ce jogging, dont la date avait déjà dû être changée, était en préparation depuis plus d'un an. La communauté sportive s'inquiète de la grosse diminution de joggings autorisés : de 31 en 2016 à 21 en 2017.

Ceci nous semble faire échos aux mesures que vous avez annoncées lors du dernier conseil communal selon lesquelles plus aucune nouvelle manifestation sur la voie publique ne serait autorisée pour l'année 2017.

Il est vrai que la présence policière massive en rue et lors des manifestations, que vous avez décidée suite à l'augmentation du niveau de la menace, fait peser sur les travailleuses et travailleurs de la police une pression inacceptable, qui ne peut que s'en ressentir dans leur qualité de vie et dans celle de leur travail.

Néanmoins, cette décision soulève plusieurs questions :

- Primo, une telle mesure s'appliquant aux manifestations citoyennes et politiques serait clairement anticonstitutionnelle. Pourriez-vous définir ce que vous entendez par manifestation et selon quels critères elle peut être interdite ?
- Secundo, l'interdiction d'événements est-elle la meilleure manière de soulager nos forces de police? L'intervention lors de la manifestation de Vottem est un exemple d'une méthode lourde, coûteuse en heures et en moyens, anxiogène autant pour les agent·e·s de police que pour les manifestant·e·s, inutile et contreproductive au regard de son objectif de maintenir le calme. Au contraire, il nous semble qu'une stratégie d'intervention policière plus légère, moins violente, serait mieux à même de remplir ses objectifs et moins génératrice de stress pour les membres des forces de police. Qu'en pensez-vous ?

Sarah Schlitz Conseillère communale ECOLO Ville de Liège